

PASSEPORT

L'instruction des dossiers se fait :

du lundi au vendredi de 8H à 11H30 et de 14H à 16H30

le samedi de 9H à 11H en priorité sur rendez-vous

Il est conseillé de prendre rendez-vous

TEL : 03 28 43 44 45

Compter 15 à 20 minutes par dossier

**VOTRE PRÉSENCE EST OBLIGATOIRE POUR PRISE D'EMPREINTES ET SIGNATURES
A PARTIR DE 12 ANS**

Pièces à fournir (obligatoirement) pour toute 1ère demande de passeport

- *Votre taille*
- *Votre acte de naissance intégral de moins de 3 mois*
- *1 photo couleur faite chez un photographe (sans sourire sans lunettes ni artifices)*
- *Un justificatif de domicile au nom du demandeur
(facture récente de moins de 6 mois EDF, GAZ,EAU, TEL,
Impôts de l'année en cours, avis d'imposition, taxe d'habitation)*

Si le demandeur majeur habite chez un particulier (parents, amis)

- . > *Pièce d'identité recto/verso de l'hébergeant*
- . > *Attestation d'hébergement*
- . > *Justificatif de domicile au nom de l'hébergeant*
- *86€ en timbres fiscaux par adulte en vente au tabac ou au centre des impôts (maxi 6 timbres)*
- *42€ en timbres fiscaux par mineur de 15 ans à 18 ans*
- *17€ en timbres fiscaux par mineur de moins de 15 ans*
- *Un document officiel avec photo permettant de justifier de votre identité (carte d'identité, permis)*

concernant les mineurs fournir en plus :

- *Livret de famille des parents plus carte d'identité d'un des deux parents*
- *En cas de divorce, jugement de divorce complet et présence du représentant légal muni de sa carte d'identité*
- *Autorisation signée par les deux parents pour la garde alternée (document fourni par la mairie).*

Pour les personnes nées à l'étranger ou ayant les 2 parents de nationalité étrangère.

- *Certificat de nationalité française*

Pour le renouvellement du passeport

- Si périmé de moins de 2 ans connaître votre filiation (prénoms, date et lieu de naissance de vos parents) ou acte de naissance.
- Si passeport périmé de plus de 2 ans acte de naissance de moins de 3 mois obligatoire.
- Ancien passeport
- 86€ en timbres fiscaux par adulte en vente au tabac ou au centre des impôts (maxi 6 timbres)
- 42€ en timbres fiscaux par mineur de 15 ans à 18 ans
- 17€ en timbres fiscaux par mineur de moins de 15 ans
- 1 photo couleur faite chez un photographe (sans sourire sans lunettes ni artifices)
- Un justificatif de domicile au nom du demandeur

(facture récente de moins de 6 mois, EDF, GAZ, EAU, TEL,

Impôts de l'année en cours, avis d'imposition, taxe d'habitation)

Si le demandeur majeur habite chez un particulier (parents, amis)

.> Pièce d'identité recto/verso de l'hébergeant

.> Attestation d'hébergement

.> Justificatif de domicile au nom de l'hébergeant

- Un document officiel avec photo permettant de justifier de votre identité (CNI, permis,...)

Concernant les mineurs fournir en plus:

- Livret de famille des parents plus carte d'identité d'un des deux parents
- En cas de divorce, jugement de divorce complet et présence du représentant légal muni de sa carte d'identité
- Autorisation signée par les deux parents pour la garde alternée (document fourni par la mairie).

En cas de perte de de vol :

- Déclaration de perte (fournie par la Mairie) ou de vol (commissariat)
- Plus les pièces nécessaires à l'instruction du dossier (voir liste ci-dessus)

Certificat de nationalité française :
 TRIBUNAL D'INSTANCE
 Place du palais de justice
 Service Nationalité
 59385 DUNKERQUE CEDEX
 ☎ : 03.28.25.98.20

Français nés à l'étranger
 Ministère des Affaires Etrangères
 Service Etat-civil
 44941 NANTES Cedex 9
 ☎ : 02.51.77.30.30
www.smae.diplomatie.gouv.fr/etat_civil